

"Respirer" le dimanche en travaillant plus : cherchez l'erreur !

Article rédigé par *Hélène Bodenez*, le 16 octobre 2014

Travail du dimanche, travail de nuit, les choses s'accroissent. Emmanuel Macron a convoqué les journalistes à Bercy mercredi 15 octobre pour présenter [son projet de loi pour l'activité](#). Rappelant de manière cosmétique que « le droit commun, c'est de ne pas travailler le dimanche », le jeune ministre de l'économie a consacré presque dix minutes à la question sur une intervention de cinquante-trois minutes au travail le dimanche (43:19 –50).

Pour « simplifier le zonage qui existe aujourd'hui », des mesures plus lisibles, toutes inspirées par le rapport Bailly, vont donc voir le jour. Laisser aux maires « la main » et leur permettre d'ouvrir non plus cinq dimanches seulement mais douze (forcer au passage les maires qui n'ouvriraient pas ces cinq dimanches à ouvrir !), faire en sorte que « des zones commerciales et touristiques », que des « zones touristiques de dimension internationale à fort potentiel économique » puissent ouvrir les magasins en soirée et le dimanche. Promise également « l'ouverture des commerces d'une dizaine de gares », zones rejoignant les aéroports ayant fait déjà l'objet d'un accord.

« Une respiration » a martelé le ministre pour nos territoires. Étonnante inversion, contestable manipulation des mots : les territoires respireraient quand les salariés n'auraient plus cette respiration hebdomadaire ensemble qu'est le dimanche. Le mot est décidément mal choisi.

Cheval de Troie

Se justifiant [en convoquant le géant Amazon](#) où, selon lui, un quart du chiffre d'affaires est fait le dimanche sur l'Internet, Emmanuel Macron s'est félicité de proposer un « régime protecteur où les élus gardent la main », un cadre fixe et clair où la base c'est le volontariat, les compensations, l'accord majoritaire. Et il affirme quant à lui protéger les intérêts des salariés et le dialogue social.

On appréciera quand [ce sont les grands groupes qui sont à la manœuvre !](#) Lors des débats de 2009, certains avaient pointé du doigt le danger de préciser l'article 1^{er} de la loi : « Le repos hebdomadaire *est* donné le dimanche dans l'intérêt des salariés ». La précédente formulation, plus sobre et plus contraignante, n'aurait jamais dû être abandonnée : « Le repos hebdomadaire doit être donné le dimanche. »

Aujourd'hui, jour néfaste, le cheval de Troie est programmé pour entrer dans la protection séculaire du repos dominical. [H.B.](#)

Extrait de la conférence de presse à Bercy – 15 octobre 2014

« Ce monde, l'Internet, c'est celui d'Amazon. Dans le monde d'Amazon, il y a un quart du chiffre d'affaires qui est fait le dimanche. Alors il ne faut plus regarder la bagarre des commerces de centre-ville et des grands commerces à l'extérieur, il faut juste regarder si l'on veut défendre le commerce et l'emploi en France, ou décider qu'on le laissera à des grands groupes étrangers qui opèrent sur Internet et qui paient moins d'impôts en France que celles et ceux que parfois on n'autorise pas à ouvrir. C'est cela la réalité des choses. Les Français le dimanche, ils vont sur Amazon quand ils ne vont pas dans un magasin. »

Pour en savoir plus :

Notre dossier [Oui au repos dominical](#)
